

La Provence, territoire d'excellence !



AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Reçu le 16/04/2024

Note de présentation des Comptes administratifs de l'exercice 2023

Budget principal et budgets annexes



AVANT PROPOS

AR Prefecture

Pour réaliser l'ensemble de ses compétences,
083-248300354-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Recv. le 16/04/2024

la CASSB dispose de 8 budgets. Quatre budgets relèvent de la nomenclature M14 : le budget principal, le budget de la collecte des ordures ménagères, le budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et le budget annexe du tourisme (ces budgets passeront à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024). Trois budgets relèvent de la nomenclature M49 relative aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) : les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le budget des transports relève de la M43.

Les budgets primitifs 2023 ont été votés par le Conseil communautaire le 06 février 2023 sauf les budgets annexes de l'eau et des transports qui ont été votés avec reprise des résultats le 03 avril 2023.

Le budget principal et budgets annexes de l'assainissement, du SPANC, de la GEMAPI, de la collecte et traitement des déchets ménagers et du tourisme ont fait l'objet d'ajustement par budget supplémentaire en date du 12 juin 2023.

Différentes décisions modificatives ont ajusté ces budgets primitifs lors des conseils communautaires des 03 avril, 12 juin, 25 septembre et 04 décembre 2023.

L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la communauté d'agglomération entre le 1^{er} janvier 2023 et 31 décembre 2023. Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président de la Communauté d'agglomération.

Le compte administratif présente la même architecture que le budget et obéit aux mêmes principes : annualité, sincérité, unité, universalité.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de gestion.

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public et présente les mêmes résultats.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note est « une présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL

AR Prefecture

GENERALITES

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Reçu le 16/04/2024

Le compte administratif 2023 est arrêté à la somme de 43,33 M€ en dépenses et 51,18 M€ en recettes avant reprises des restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes d'investissement.

Les RAR s'élèvent à 1,7 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes.

Le résultat de clôture du budget principal au 31 décembre 2023, excédent reporté inclus, se présente alors ainsi :

- Un résultat positif de 10,59 M€ en section de fonctionnement
- Un solde négatif de 2,85 M€ en section d'investissement hors RAR
- Un solde négatif de 3,75M€ en section d'investissement en intégrant les RAR

Après couverture du besoin de financement d'investissement, il reste un excédent de fonctionnement libre d'affectation de 6,84 M€.

Vue synthétique globale :

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	38 716 774,64
Dépenses de fonctionnement	31 479 164,06
Résultats de l'exercice	7 237 610,58
Résultat de clôture n-1 reporté	3 360 374,66
Résultat de clôture 2023	10 597 985,24
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	8 998 227,75
Dépenses d'investissement	11 849 405,91
Résultats de l'exercice	- 2 851 178,16
Résultat de clôture n-1 reporté	111 343,48
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	- 2 739 834,68
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 1 013 872,03
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	- 3 753 706,71
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	10 597 985,24
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 3 753 706,71
Solde global de clôture	6 844 278,53

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 8 684 016,43 € et le taux d'épargne brute est de 22,45 %.

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Recu/08/2024

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondants aux opérations courantes et régulières de la Communauté d'agglomération.

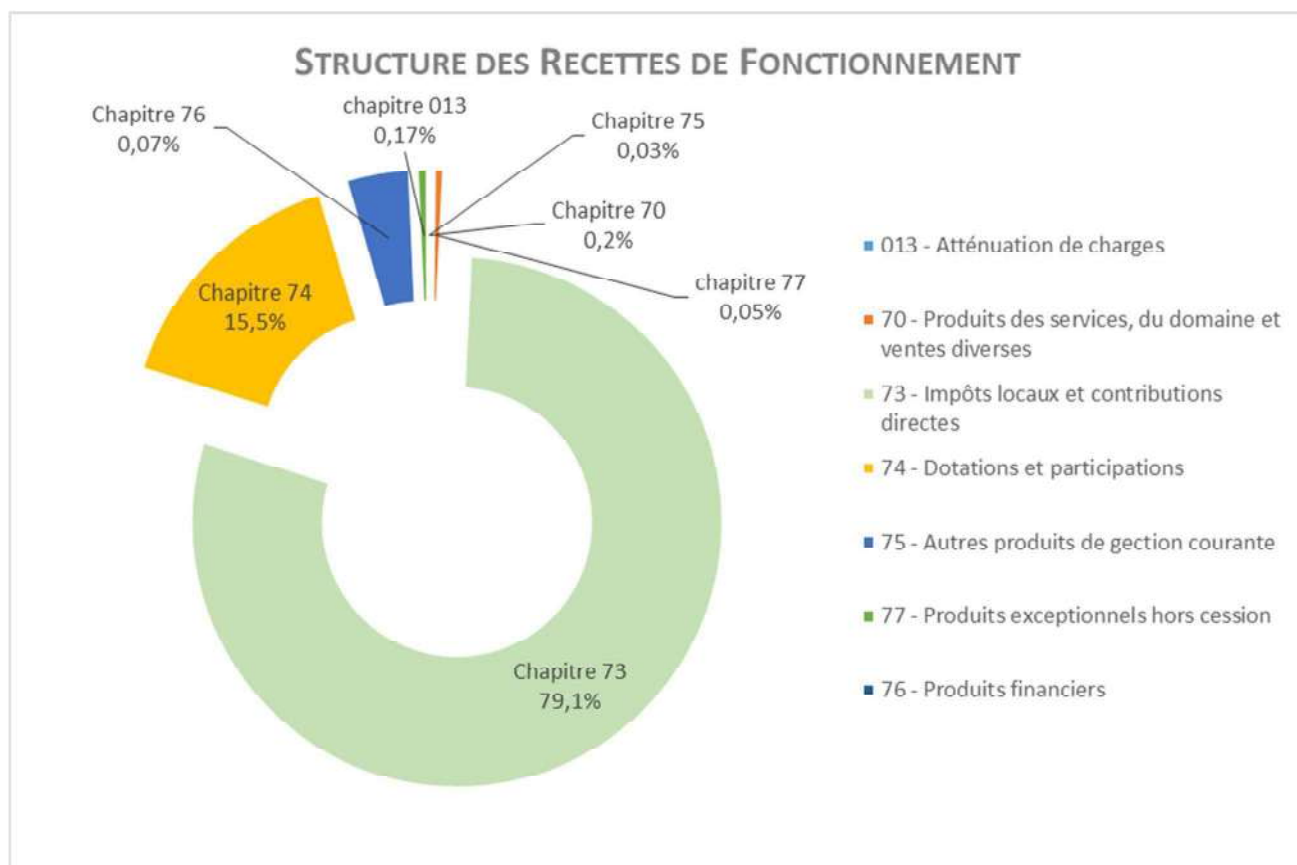
En 2023, les **dépenses de fonctionnement** représentent **31,48 M€**. Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent quant à elles à **38,72 M€**.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 38 683 524,64 €, soit un taux de réalisation de 100,35 % des crédits votés.

Il est rappelé qu'en 2023 les taux de fiscalité des contributions directes (TFNB et CFE) sont restés inchangés, à savoir 1% pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, 3,51% pour la Taxe Foncière Non Bâtie et 25,44% pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

La structure des recettes se compose ainsi :



Une augmentation des ressources fiscales

A taux constants, les ressources fiscales ont augmenté du fait de la revalorisation des bases fiscales de 7,1% en 2023.

Les ressources fiscales de la CASSB sont constituées des taxes et d'impôts revenant à l'EPCI. Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau et enfin la taxe additionnelle au foncier non bâti.

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Recu le 16/04/2024

Elle perçoit également le revenu additionnel des taxes « ménages », c'est-à-dire : la taxe foncière sur les propriétés bâties instaurée en 2022, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Auxquelles s'ajoutent la fraction de la TVA nationale venant compenser la suppression progressive de la TH, et désormais une seconde fraction de TVA venant en compensation de la suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Soit, en chiffres pour 2023 :

	2023	évolution par rapport à 2022
Produit des contributions directes (73111)	14 020 313	9,14%
Taxe sur les surfaces commerciales (73113)	285 921	-31,37%
Imposition forfaitaire sur Entrep. Réseau (73114)	684 615	7,44%
Fraction de TVA compensation de la TH (7382)	11 484 445	1,57%
Fraction de TVA compensation de la CVAE (7388)	3 947 672	7,21%
Autres impôts locaux ou assimilés (7318) rôles suppl.	161 176	11,47%
TOTAL	30 584 142	17,03%

Les dotations versées par l'Etat

Les dotations et participations versées par l'Etat à la CASSB ont augmenté de 6,72% passant de 5,6 M€ à 6 M€ en 2023.

Le soutien financier de l'Etat se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations classiques (la Dotation Globale de Fonctionnement- DGF) d'une part, et les compensations étatiques issues de la réforme de la taxe professionnelle d'autre part.

Concernant la part « DGF », elle se décompose comme suit :

- La dotation globale d'intercommunalité qui s'est traduite par une diminution de 3 %, passant de 1,99€ en 2022 à 1,93 M€ en 2023.
- La dotation de compensation des groupements de communes a également diminué, passant de 2,16M € en 2022 à 2,15M€ en 2023 (-0,6%).

Concernant les versements liés aux compensations issues des diverses réformes fiscales :

- Celle issue de la TP (dotation de compensation de la TP) se stabilise autour de 133 K€
- Celle concernant la compensation relative à la réduction des valeurs locatives et aux exonérations au titre de la CFE augmente de 36 % avec 1,68 M€ perçus en 2023.

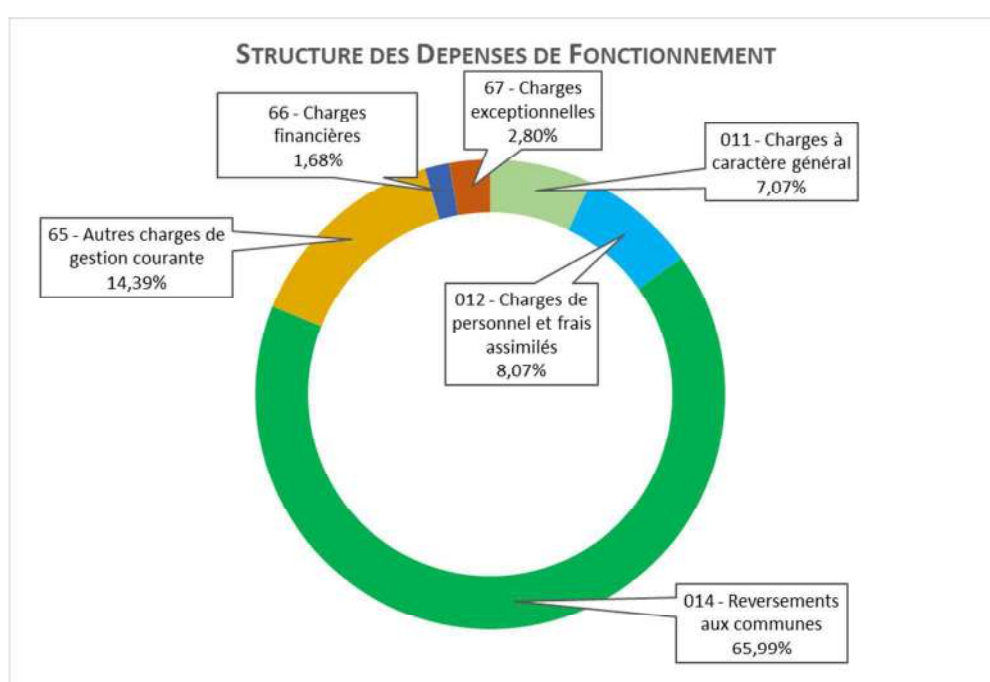
Autres recettes

L'exercice 2022 a également enregistré pour 1,5 M€ le reversement provenant du budget annexe de l'assainissement. En effet, suite à la régularisation des résultats issus de la dissolution des syndicats et du budget assainissement de la ZA de Signes lors du transfert de la compétence en 2019 et qui n'avait pas fait l'objet d'écritures correspondantes en son temps, le budget annexe se retrouvait largement excédentaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées est arrêté à la somme de 29,49 M€, soit un taux de consommation de 88,64% des crédits votés.

Les dépenses se répartissent globalement ainsi :



Il convient de rappeler la rigidité de certaines dépenses de fonctionnement.

En effet, 66 % de ces dépenses sont affectées obligatoirement au :

- Remboursement de la fiscalité à l'Etat au titre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR) pour un montant de 8,8 M€ ;
- Prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) à hauteur de 973 K€;
- Reversement aux communes membres d'une attribution de compensation pour un total de 9,5 M€.

Des charges à caractère général en augmentation

Les charges à caractère général ont augmenté de 5 % passant de 1,98 M€ en 2022 à 2,08€ en 2023. Elles représentent 7 % du montant global des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation générale des coûts.

Les charges de personnel ont augmenté

083-248300394-20240408-DEL CC 2024_028-BF
Les dépenses de personnel du budget principal ont augmenté de 6 % en 2023, passant de 2,24 M€ à 2,38 M€.

Cette hausse s'explique notamment par les augmentations successives du point d'indice, par le Glissement Vieillesse Technicité et par les recrutements réalisés dans l'année.

Les autres charges de gestion courante stable

Le montant global de ce chapitre est quasi identique au montant enregistré en 2022. Ce chapitre comprend notamment les indemnités des élus, la subvention au BA tourisme, les contributions telles que celle du SDIS, du Parc Naturel Régional, de l'AUDAT etc ...

Les charges financières demeurent modérées

Les charges financières ne représentent que 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement et sont stables par rapport à 2022. En effet, aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

L'épargne et le financement des investissements

L'épargne de gestion correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion y compris des intérêts dus. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

L'épargne nette/disponible représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette. Cette épargne permet à la CASSB de pouvoir couvrir les investissements courants afin de dédier l'emprunt aux projets structurants.

Epargnes	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement courant	31 249 349,64	32 149 651,00	35 681 515,73	38 663 196,57
Dépenses réelles de fonctionnement courant	27 402 976,56	27 298 990,00	28 596 778,67	28 993 852,17
Epargne de gestion	3 846 373,08	4 850 661,00	7 084 737,06	9 669 344,40
Résultats financiers	-272 868,60	-461 377,00	-471 795,00	-495 328,02
Résultats exceptionnels (cessions)	190 435,35	0,00	317 978,00	-15 000,00
Epargne brute	3 763 939,83	4 389 284,00	6 930 920,06	8 684 016,63
Remboursement courant du capital de la dette	1 618 348,84	2 058 601,73	2 022 722,19	2 033 368,56
Epargne Disponible (Autofinancement net)	2 145 590,99	2 330 682,27	4 908 197,87	6 650 648,07

AR Prefecture

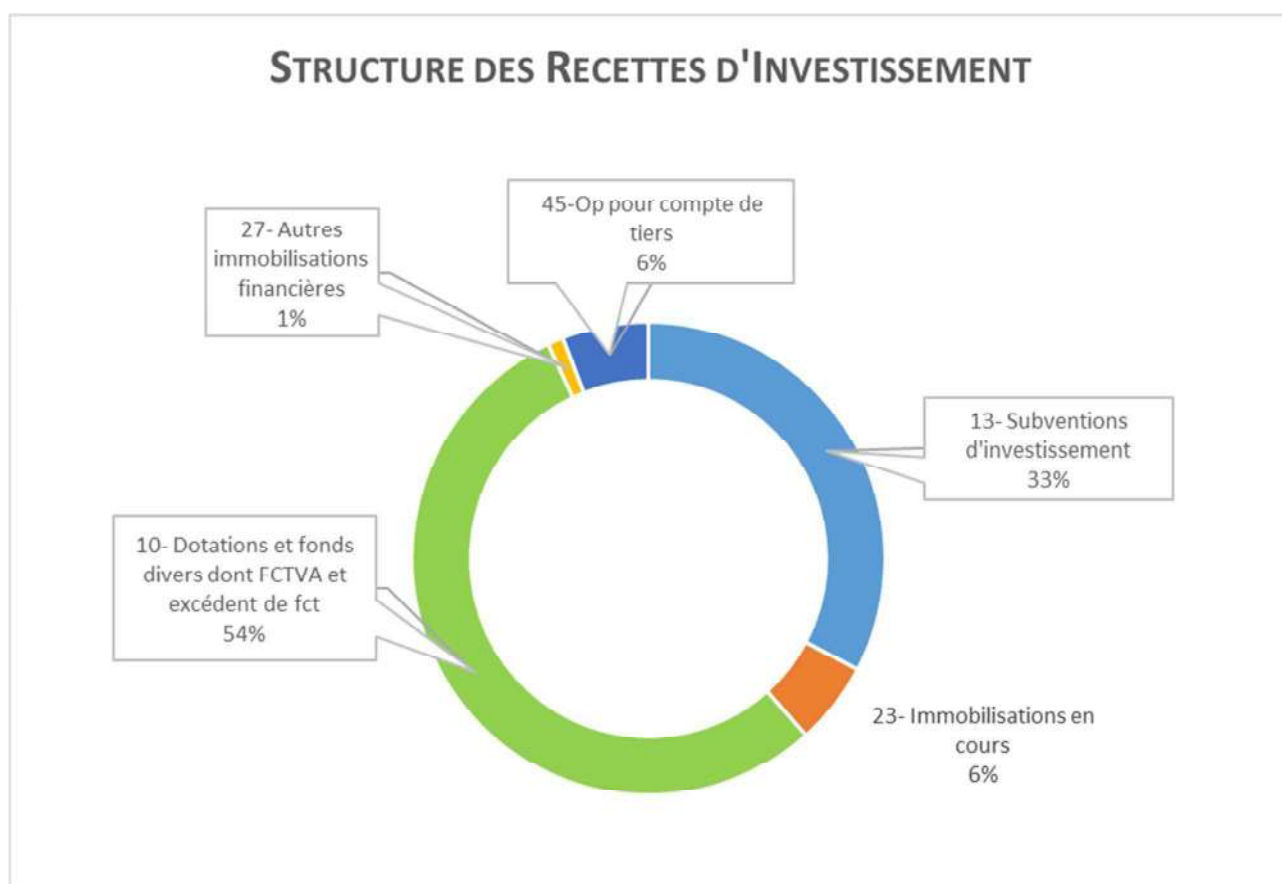
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF

Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la CASSB, sont réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux réalisés et en cours) et le remboursement du capital de la dette, d'une part, les dotations aux amortissements, les emprunts éventuels et les subventions perçues liées aux investissements engagés par la CASSB, d'autre part.

En prenant en compte les restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement atteignent 13,45 M€ en 2023 (contre 13,3 M€ en 2022). Les recettes d'investissement augmentent pour atteindre à 7,6 M€ (contre 7,3 M€ en 2022).

Les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 7,6 M€ et se répartissent ainsi :

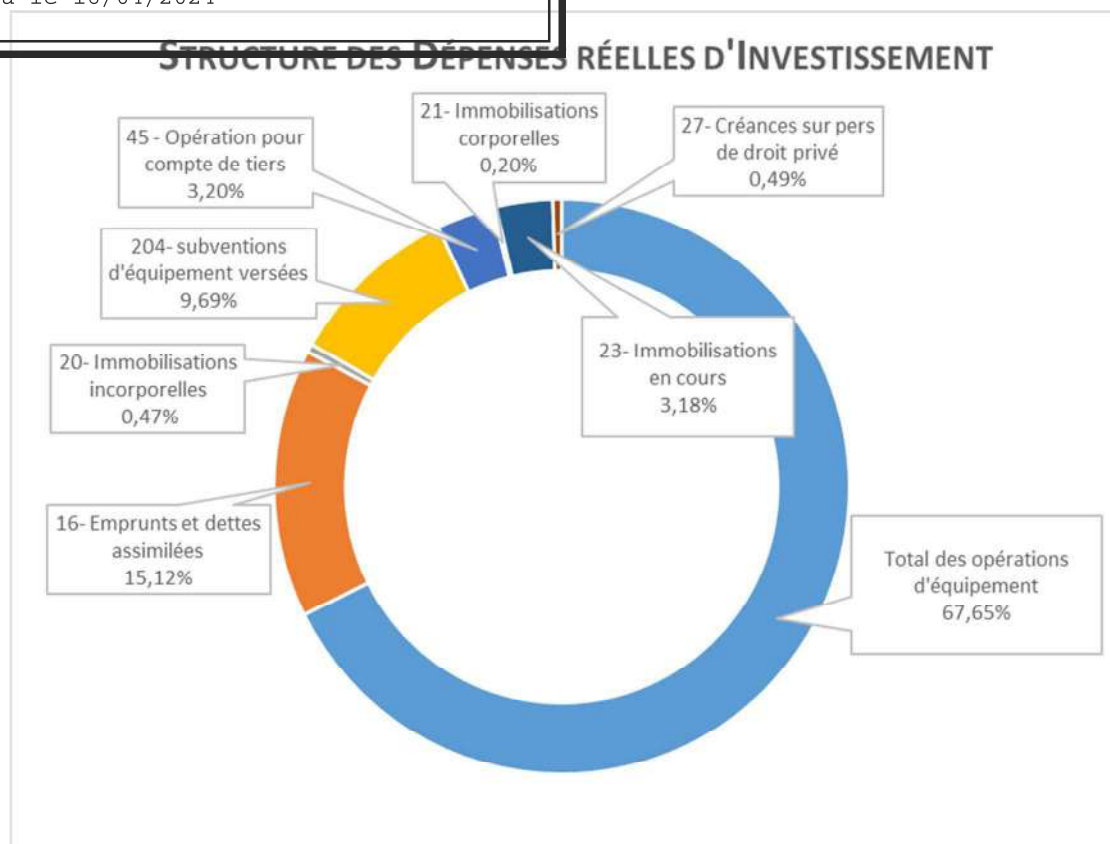


Les restes à réaliser s'élèvent à 0,64 M€ et correspondent à des subventions attribuées mais non reçues par la région (284 K€), le département (245 K€), l'agence de l'eau (83 K€) et la DRAC (32 K€).

Les dépenses d'investissement

La section d'investissement est arrêtée en mouvements réels à 11,8 M€ auxquels s'ajoutent

1,7 M€ de BAR.
03-12-2024-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Reçu le 16/04/2024



Soit en chiffres :

Total des opérations d'équipement	9 099 510,88
16- Emprunts et dettes assimilées	2 033 368,56
20- Immobilisations incorporelles	63 333,81
204- subventions d'équipement versées	1 303 000,00
45 - Opération pour compte de tiers	430 352,37
21- Immobilisations corporelles	27 335,52
23- Immobilisations en cours	428 302,50
27- Créances sur pers de droit privé	65 981,80
Total Dépenses Réelles d'Investissement	13 451 185,44

La CASSB affiche un taux de réalisation de ses dépenses d'équipement gérées en opérations de 90,26%. Leur réalisation se décompose de la façon suivante :

TOTAL DES OPERATIONS AVEC RAR	Montant en €	% de réalisation
Opération 9123 : Aménagement de la MTP et création Bât Admin	30 191,49	42,49
Opération 9124 : Aménagement voirie communautaire	12 196,08	30,86
Opération 9126 : Voirie Communautaire	99 473,76	39,07
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique	163 677,23	96,14
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	269 138,02	96,61
Opération 9132 : Véhicules	37 827,40	89,68
Opération 9138 : PIDAF	590 341,20	94,65
Opération 9147 : Aménagement rues centre-ville La Cadière	65 378,97	63,01
Opération 9150 : Vidéosurveillance caméra LAPI	323 815,50	93,45
Opération 9151 : Aménagement CC2 Sanary	363 965,31	84,34
Opération 9152 : Caserne gendarmerie Le Beausset	2 988 498,24	100,00
Opération 9161 : Aménagement rues Evenos	53 784,93	18,90
Opération 9162 : Mise en accessibilité et en valeur Musée Tauroentum	58 416,56	100,00
Opération 9166 : Réalisation salle expo Evenos	4 009,52	7,24
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	1 154 943,89	100,00
Opération 9171 : Aménagement esp pub « Berges de la Reppe » Evenos	33 540,00	100,00
Opération 9173 : Construction CTM et VRD partie commune Evenos	117,60	2,72
Opération 9175 : Réseau pluvial divers	1 951 870,75	88,58
Opération 9178 : Espace loisirs et sportifs - Commune de Signes	10 865,95	92,42
Opération 9180 : Terrain multisports - Commune du Castellet	21 370,98	98,02
Opération 9181 : Ecole du numérique	151 583,78	99,90
Opération 9182 : Espaces sportifs - Commune du Castellet	354 802,79	93,18
Opération 9184 : Réaménagement quartier Portissol - Sanary	245 577,69	99,02
Opération 9186 : Extension siège de la CASSB- AP/CP	10 261,51	81,17
Opération 9187 : Travaux centre d'expo et de promotion touristique Even	7 861,85	100,00
Opération 9188 : Travaux réseau pluvial quai de Gaulle Sanary	95 999,88	100,00
TOTAL des Opérations	9 099 510,88	90,26

Ainsi, il a été dépensée la somme de 150 € par habitant en 2023 (contre 181 € en 2022. Il est à noter que le nombre d'habitants est passé de 62 225 à 64 035 en 2023- source INSEE)), alors que la moyenne nationale des communautés d'agglomération est de 101 € (source OFL-janvier 2024).

La dette

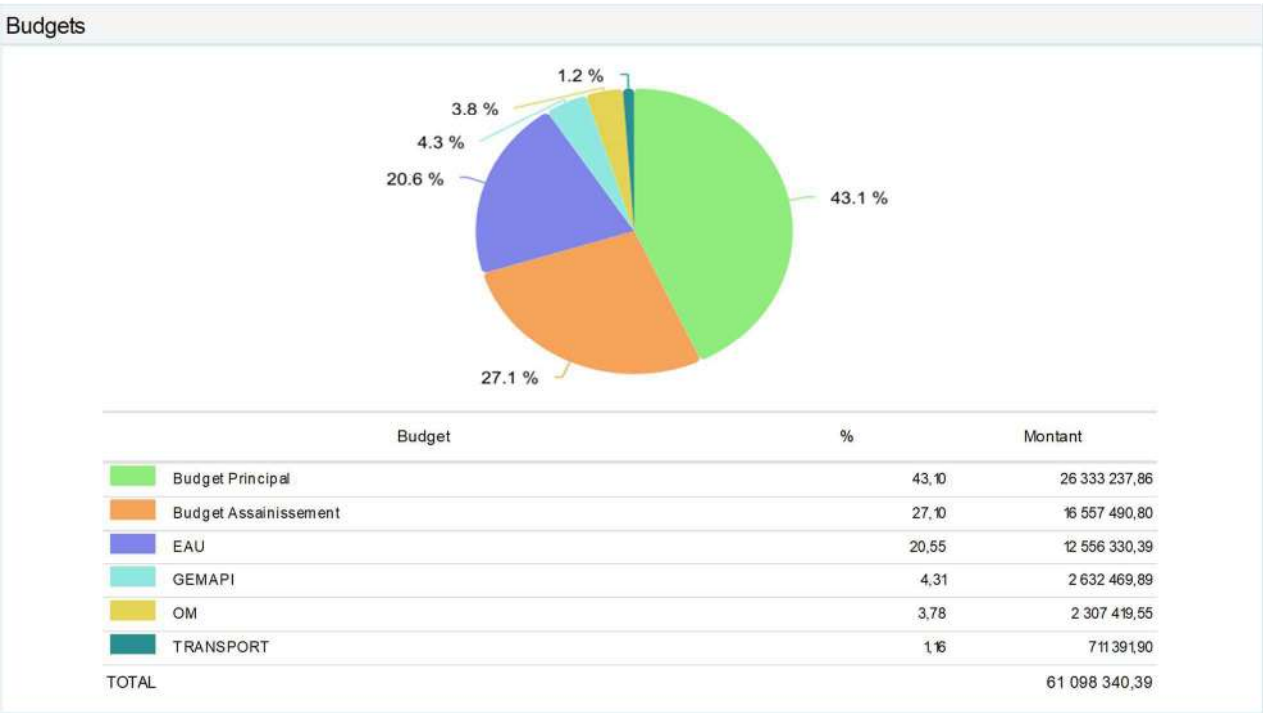
Aucun emprunt n'ayant été contracté sur l'exercice 2023, l'encours de la dette est en diminution. Avec un stock d'emprunts qui s'élève au 31 décembre 2023 à 61 098 340,39 € (66 293 144,03€ en 2022), dont 26 333 237,86 € pour le budget principal, la capacité de désendettement de la **dette consolidée** de la CASSB est de 3,5 années (contre 4 années en 2022).

Il est à noter que de ce montant global, 31 746 291,08 € concernent les emprunts récupérés des communes membres pour les compétences Eau (12,55 M€), Assainissement (16,55 M€) et GEMAPI (2,6 M€).

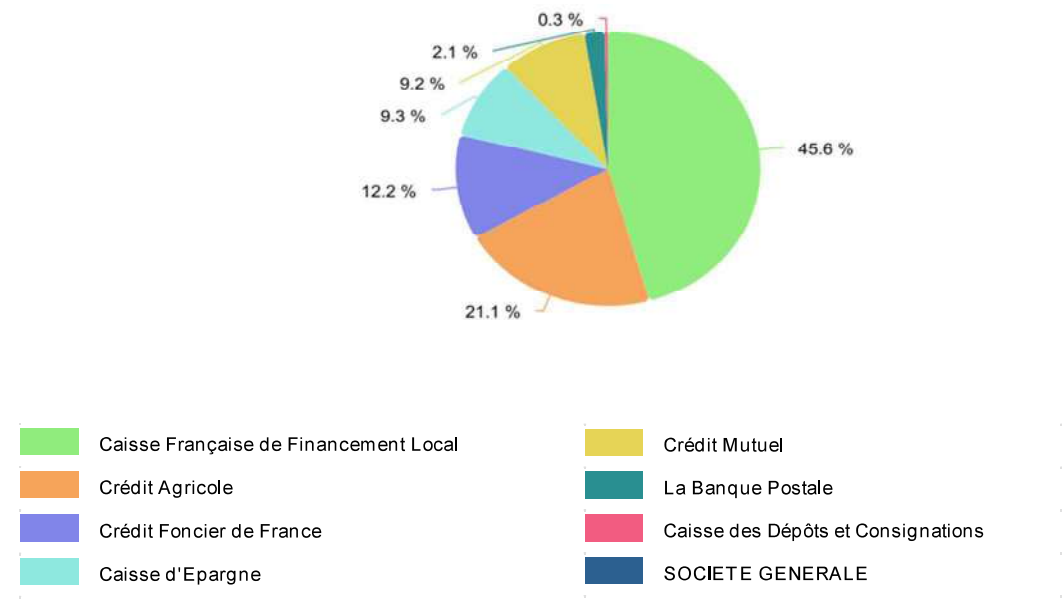
Ainsi la capacité de désendettement, par budget puis de manière consolidée, se présente de la manière suivante :

		Budget annexe de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés	Budget annexe de la GEMAPI	Budget annexe des Transports	Budget annexe de l'Eau CASSB	Budget annexe de l'Assainissement CASSB	Approche consolidée
Budget	Budget Principal						
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-PA	Reçu le 16/04/2024						
Capacité de désendettement en années	3,5	1,3	3,2	3,8	7,2	6,8	3,9

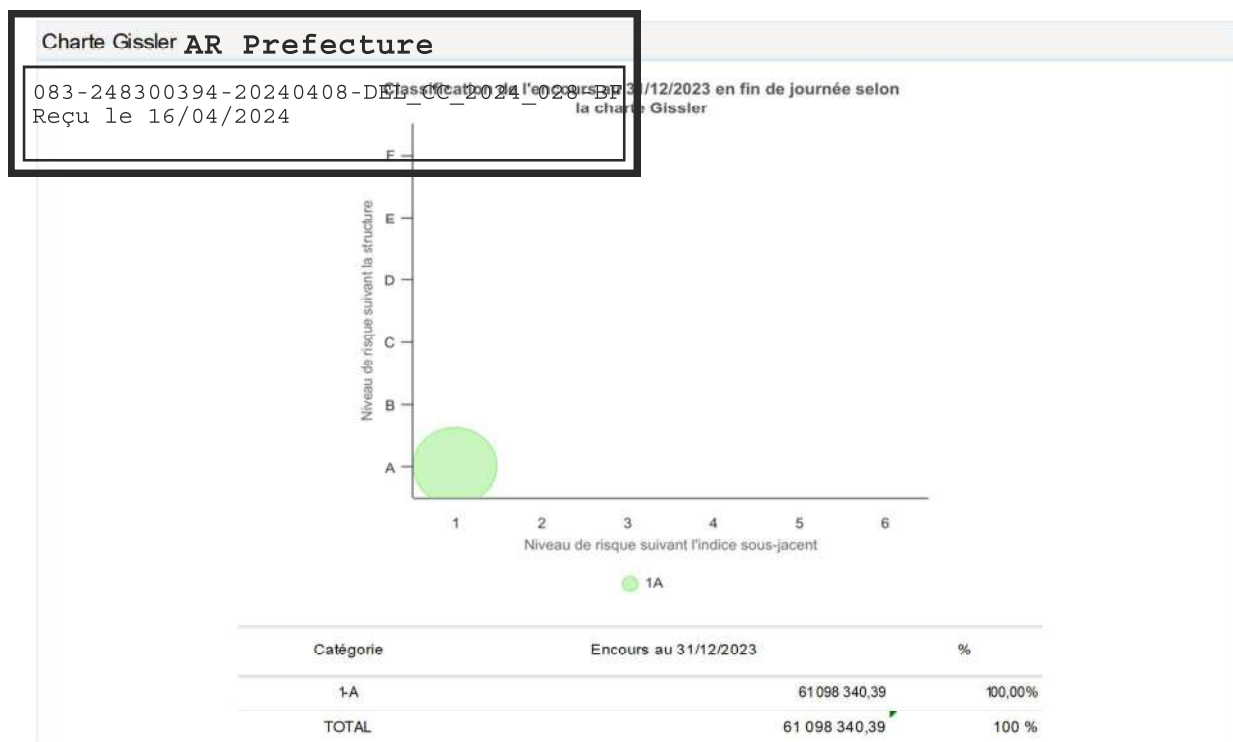
La dette par budgets



La dette par prêteurs



Classification des risques des emprunts au 31/12/2023



L'ensemble des 105 contrats signés par la CASSB sont classés en catégorie 1A, c'est-à-dire ne présentant aucun risque. 94 contrats sont adossés à des taux fixes, 3 sur l'évolution du livret A, 4 sont indexés sur l'euribor 3 mois, 4 sont indexés sur l'euribor 12 mois.

Avec l'augmentation des taux variables, le taux moyen augmente à 2,24 % contre 1,73% en l'année précédente.

2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF

Reçu le 16/04/2024

La CASSB compte 7 budgets annexes :

Les budgets annexes Eau, Assainissement, Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, GEMAPI et Transports, qui perçoivent des taxes et des produits des services.

Le budget annexe du Tourisme créé en 2017 qui permet de suivre les actions propres à cette compétence.

Le budget annexe du SPANC qui présente uniquement des dépenses et recettes en fonctionnement.

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	6 351 506,13
Dépenses de fonctionnement	5 670 793,66
Résultats de l'exercice	680 712,47
Résultat de clôture n-1 reporté	777 419,15
Résultat de clôture 2023	1 458 131,62
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	3 491 175,29
Dépenses d'investissement	2 502 802,98
Résultats de l'exercice	988 372,31
Résultat de clôture n-1 reporté	1 003 838,53
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	1 992 210,84
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 604 423,23
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	1 387 787,61
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 458 131,62
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	1 387 787,61
Solde global de clôture	2 845 919,23

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 1 741 706,67 € et le taux d'épargne brute est de 27,73 %.

Il est rappelé que l'exercice 2023 a enregistré les écritures de régularisation du transfert du syndicat SIAEP et du budget eau de la ZA de Signes tous deux dissous lors de la prise de compétence en 2019.

Egalement, au regard des difficultés d'équilibre de ce budget et de la décision retenue d'étaler la hausse des tarifs nécessaire sur 4 années, le budget principal a versé en 2023 une subvention exceptionnelle de 2 M€ (700 K€ en fonctionnement et de 1,3 M€ en investissement) au budget annexe de l'eau. Cela a permis à ce budget de faire face aux

dépenses, de ne pas sortir en déficit de fonctionnement et de revenir à une situation plus saine.

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL-CC-2024-028-BF
Reçu le 16/04/2024

En effet, en exercice, c'est-à-dire sans les excédents reportés et sans la subvention exceptionnelle, ce budget serait en déficit sur les deux sections pour un montant négatif global de - 955 K€. Sachant que le volume des dépenses d'équipements actuel n'est pas suffisant au regard des besoins réels sur les réseaux d'eau potable.

a) Section de fonctionnement

Les recettes du budget annexe de l'Eau se répartissent selon le tableau ci-dessous :

64198 - Autres remboursements	4 324,93
6459 – Remboursement charges SS et prévoyance	1 824,00
70111 - Ventes d'eau aux abonnés	2 328 502,87
701241 – Redevance pollution d'origine domestique	238 050,88
70128 - Autres taxes et redevances surtaxes	2 279 305,49
704 - Travaux	201 131,58
70611 – Redevance d'assainissement collectif	307 022,13
706121 – Redevance modernisation des réseaux	18 222,87
7064 – Locations de compteurs	20 081,83
7068 – Autres prestations de service	180 086,79
77– Autres produits et subvention exceptionnelle	702 951,05

Elles sont en augmentation comparées aux recettes enregistrées en 2022 notamment du fait du versement de la subvention exceptionnelle du budget principal. En revanche, la vente de produits est en légère baisse de -3 %. Un travail de suivi des recettes doit être mis en place pour pratiquer de façon précise l'annualité budgétaire et ainsi s'assurer des recettes précises d'un exercice.

Les dépenses se répartissent ainsi (par chapitre) :

011 - Charges à caractère général	3 084 231,40
012 - Charges de personnel et frais assimilés	415 168,41
014 - Atténuations de produits	231 553,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,35
66 - Charges financières	287 031,49
67 - Charges exceptionnelles	234 681,80

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 8% notamment du fait des régularisations opérées suite au transfert de compétence et évoquées ci-dessus, de la mise en place de la quote-part du personnel travaillant pour le budget eau et payé sur le budget principal et de l'augmentation général des coûts.

b) Section d'investissement

AR Prefecture
Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 2,4 M€ et engagées pour 0,6 M€ (RAR) correspondent principalement :
083-248300394-20240408-DEL CC 2024_028-BF
Reçu le 12/04/24

- à la finalisation du schéma directeur pour 538 K€ ;
- à l'extension et la restructuration des réseaux pour 790 K€ ;
- aux travaux pour branchements pour 391 K€ ;
- aux renouvellement de compteurs pour 18 K€ ;
- aux travaux sur les réservoirs pour 129 K€ ;
- aux travaux sur forages, sources et traitement pour 88 K€

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 953 K€.

Ces dépenses ont été financées majoritairement par l'autofinancement et la mise en réserves au compte 1068, mais également par la subvention du budget principal à hauteur de 1,3 M€ et la perception d'une subvention de l'agence de l'eau pour le solde des schémas directeurs pour 175 K€.

Aucun emprunt n'a été contracté.

c) La dette

Avec un stock d'emprunts qui s'élève au 31 décembre 2023 à 12 556 330,39 €, la capacité de désendettement de ce budget est de 7,2 années (contre 8,3 années en 2022).

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants : 2023_054_2024_054_122_024_028-BF
Reçu le 16/04/2024

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	5 409 916,65
Dépenses de fonctionnement	3 604 814,67
Résultats de l'exercice	1 805 101,98
Résultat de clôture n-1 reporté	6 194 052,28
Résultat de clôture 2023	7 999 154,26
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	6 273 325,37
Dépenses d'investissement	4 880 715,01
Résultats de l'exercice	1 392 610,36
Résultat de clôture n-1 reporté	- 1 328 375,32
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	64 235,04
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 2 989 622,51
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	- 2 925 387,47
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	7 999 154,26
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 2 925 387,47
Solde global de clôture	5 073 766,79

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 2 372 659,55 € et le taux d'épargne brute est de 43,86 %. Le compte administratif 2023 de l'assainissement reste excédentaire et ne semble pas présenter de fragilité.

Il est rappelé que l'exercice 2023 a vu la régularisation du transfert des syndicats (SIA et SIVU assainissement) et du budget assainissement de la ZA de Signes tous trois dissous lors de la prise de compétence en 2019.

a) Section de fonctionnement

Les recettes du budget de l'Assainissement se répartissent selon le tableau ci-après :

70128 - Autres taxes et redevances	4 301 994,43
70611 - Redevance d'assainissement collectif	841 570,09
70613 - Participations assainissement collectif	14 395,70
741 - Primes d'épuration	217 308,93
778 - Autres produits exceptionnels	34 647,50
Total	5 409 916,65

Les recettes apparaissent en diminution par rapport notamment du fait de la difficulté rencontrée pour émettre les titres de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif, mais également parce qu'un travail sur l'annualité budgétaire est à mettre en place, ce que va permettre la restructuration en cours de la direction des Finances.

Les dépenses quant à elles se répartissent ainsi :

AR - Prefecture		
011 - Charges à caractère général		268 017,62
012 - Charges de personnel et frais assimilés		24 865,80
014 - Atténuations de produits		29 559,00
66 - Charges financières		556 667,57
67 - Charges exceptionnelles		1 601 478,05

Suite à la régularisation des écritures de régularisation des syndicats et du budget dissous lors de la prise de compétence, un reversement a été opéré vers le budget principal à titre exceptionnel pour 1,6 M€ enregistré au chapitre 67.

b) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 4,9 M€ et engagées pour 3,2 M€ (RAR) correspondent principalement :

- à la finalisation du schéma directeur pour 826 K€ ;
- à l'extension et la réalisation de réseaux sur l'ensemble des communes du territoire de la CASSB pour 3 411 K€ ;
- à la réhabilitation des différents émissaires et stations d'épuration pour 844 K€ ;
- à la réhabilitation des postes de relevage et des collecteurs pour 1 105 K€

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1,9 M€.

Ces dépenses ont été financées majoritairement par l'autofinancement et la mise en réserves, mais également par l'obtention de plusieurs subventions à hauteur de 893 K€ (pour les projets Gourganon, La Ragle, les schémas directeurs, reprise d'un collecteur notamment). Le solde de trois subventions de l'agence de l'eau et de la Région font l'objet de RAR pour 267 K€. Aucun emprunt n'a été contracté.

c) La dette

Avec un stock d'emprunts qui s'élève au 31 décembre 2023 à 16 557 490,80 €, la capacité de désendettement de ce budget est de 6,8 années (contre 2,9 années en 2022).

LE BUDGET ANNEXE DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET

ASSIMILES

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF

Rec. Lepté 601/2024

Le compte administratif du budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

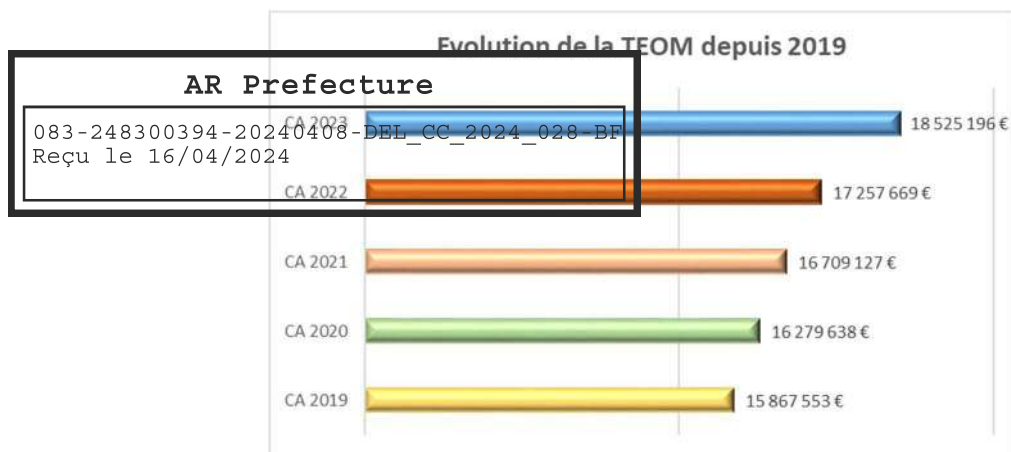
RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	19 936 401,65
Dépenses de fonctionnement	18 016 453,08
Résultats de l'exercice	1 919 948,57
Résultat de clôture n-1 reporté	3 955 288,82
Résultat de clôture 2023	5 875 237,39
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	951 875,22
Dépenses d'investissement	928 399,80
Résultats de l'exercice	23 475,42
Résultat de clôture n-1 reporté	- 161 364,11
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	- 137 888,69
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 868 382,39
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	- 1 006 271,08
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	5 875 237,39
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 1 006 271,08
Solde global de clôture	4 868 966,31

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 1 808 030,64 € et le taux d'épargne brute est de 9,07%. Ce taux, en dessous du seuil critique, démontre que les recettes propres de ce budget suffisent à peine à équilibrer le coût du service. Pour l'instant, les résultats de clôture reportés, qui sont importants, permettent à ce budget d'être excédentaire malgré cela. Un travail prospectif doit être mené.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 19,8 M€ et reposent essentiellement sur les recettes de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) (18,5 M€ soit 93,2% des ressources).

Le produit de la TEOM est en augmentation par rapport à 2022 du fait de la revalorisation des bases de 7,1 % en 2023, le taux n'ayant pas changé (11,50%).



Il est à noter le travail important mené sur la redevance spéciale qui génère 845 K€ de recettes en 2023.

Les charges du budget de la collecte et du traitement des ordures ménagères sont en augmentation par rapport à 2022. Les charges à caractère général augmentent d'environ 20 %, du fait notamment de l'augmentation générale des coûts et des révisions de prix. Elles passent de 15,37 M€ à 17,77 M€ en 2023 et se répartissent pour l'essentiel de la manière suivante :

011 - Charges à caractère général	16 516 334,38
012 - Charges de personnel et frais assimilés	842 212,57
65 - Autres charges de gestion courante	354 844,94
66 - Charges financières	51 750,24

b) Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 924 K€ et engagées pour 868 K€ (RAR) correspondent à la fourniture des points d'apports volontaires pour 532 K€, la fourniture de bacs et de cuves pour 317 K€, des travaux dans les déchetteries pour 210 K€ et l'acquisition de véhicules packmats et utilitaires pour 491 K€.

Le remboursement du capital des emprunts est de 224 K€.

c) La dette

Avec un stock d'emprunts qui s'élève au 31 décembre 2023 à 2 307 419,55 €, la capacité de désendettement de ce budget est de 1,3 années (contre 0,9 années en 2022).

LE BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI

AR Prefecture

Le compte administratif du budget annexe de la GEMAPI pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

RESULTATS EXERCICE 2023

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	1 947 905,00
Dépenses de fonctionnement	1 105 448,91
Résultats de l'exercice	842 456,09
Résultat de clôture n-1 reporté	511 851,42
Résultat de clôture 2023	1 354 307,51
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	704 683,72
Dépenses d'investissement	1 248 402,30
Résultats de l'exercice	- 543 718,58
Résultat de clôture n-1 reporté	- 77 797,88
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	- 621 516,46
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 87 559,76
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	- 709 076,22
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 354 307,51
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 709 076,22
Solde global de clôture	645 231,29

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 835 320,81 € et le taux d'épargne brute est de 42,88%.

a) La section de fonctionnement

La principale recette de ce budget réside dans la taxe GEMAPI qui a représenté 1,39M€ en 2023. Ce montant inclus la régularisation de 2 mois qui n'avaient pas pu être enregistrés en 2022. Le montant réellement perçu au titre de 2023 est de 1,64 M€.

La seconde recette est une compensation versée par l'Etat par rapport à l'impact, sur la taxe GEMAPI, de la réforme de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la CFE pour 23 K€.

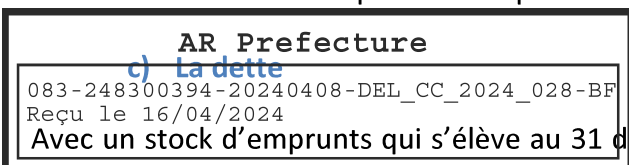
Les principales dépenses de fonctionnement relèvent des cotisations versées aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et celui de la vallée du Gapeau (669 K€) et de l'entretien des cours d'eau et bassins du territoire (289 K€).

Les charges de personnel enregistrent la refacturation de la quote-part de l'agent en charge de la compétence et payé sur le budget principal.

b) La section d'investissement

Les principales opérations d'investissement en 2023 concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre pour la préservation du trait de côte pour les 3 communes littorales (156 K€) et l'opération d'enrochement de l'esplanade du quai du Levant à Sanary (762 K€).

Le remboursement du capital des emprunts est de 132k€.



LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le compte administratif du budget annexe des transports pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	3 318 327,45
Dépenses de fonctionnement	3 182 059,23
Résultats de l'exercice	136 268,22
Résultat de clôture n-1 reporté	2 043 851,18
Résultat de clôture 2023	2 180 119,40
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	215 839,85
Dépenses d'investissement	185 157,05
Résultats de l'exercice	30 682,80
Résultat de clôture n-1 reporté	- 5 784,03
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	24 898,77
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 10 838,30
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	14 060,47
Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	2 180 119,40
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	14 060,47
Solde global de clôture	2 194 179,87

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 186 731,61 € et le taux d'épargne brute est de 5,89%. Ce taux, en dessous du seuil critique, démontre que les recettes propres de ce budget ne suffisent plus à équilibrer le coût du service. Pour l'instant, les résultats de clôture reportés, qui sont importants, permettent à ce budget de sortir en excédent, mais le budget principal doit désormais venir abonder ce budget annexe pour augmenter ses ressources propres.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en évolution par rapport au budget voté. La tarification du transport des voyageurs et le taux du versement mobilité ayant été augmentés en milieu d'exercice 2023. Une subvention de l'Etat a été perçue dans le cadre du plan de mobilité. Ce dernier a également versée une aide exceptionnelle de 26 K€ en compensation de la hausse de l'énergie.

Les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation par rapport à 2022, du fait essentiellement de l'augmentation du coût du marché de transport scolaire.

b) La section d'investissement

AR Prefecture
Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 183 K€ et engagées pour 10 K€
(Restes à Réaliser) correspondant :

- Aux dépenses sur les opérations billettique, aménagement de l'espace et parking-relais pour 141 K€,
- Au remboursement du capital des emprunts pour 42 k€.

c) La dette

Avec un stock d'emprunts qui s'élève au 31 décembre 2023 à 711 391,90 €, la capacité de désendettement de ce budget est de 3,8 années (contre 1,7 années en 2022).

LE BUDGET ANNEXE DU TOURISME

Le compte administratif du budget annexe du tourisme pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	251 385,58
Dépenses de fonctionnement	222 320,24
Résultats de l'exercice	29 065,34
Résultat de clôture n-1 reporté	170 812,47
Résultat de clôture 2023	199 877,81
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	9 721,00
Dépenses d'investissement	4 200,00
Résultats de l'exercice	5 521,00
Résultat de clôture n-1 reporté	1 442,00
Résultat cumulé avant prise en compte des RAR	6 963,00
Solde des Restes à Réaliser 2023 (RAR)	- 75 525,60
Résultat de clôture après prise en compte des RAR	- 68 562,60
Résultat Global 2023	
Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	199 877,81
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 68 562,60
Solde global de clôture	131 315,21

En compte administratif 2023, l'épargne brute est de 29 786,34 € et le taux d'épargne brute est de 11,85%. Ce budget ne comporte pas de dette.

L'unique recette de ce budget réside dans la subvention du budget principal pour 251 K€.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les dépenses de personnel pour 145 K€ et les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire pour 76 K€.

En investissement, le projet d'univers de promotion commun a démarré pour 4 K€. Il verra sa finalisation sur l'exercice 2024. Un reste à réaliser de 75 K€ est reporté à cet effet.

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_028-BF
Reçu le 16/04/2024

LE BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le compte administratif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2023 présente les résultats de clôture suivants :

RESULTATS EXERCICE 2023	
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	291 179,16
Dépenses de fonctionnement	309 048,54
Résultats de l'exercice	- 17 869,38
Résultat de clôture n-1 reporté	133 081,29
Résultat de clôture 2023	115 211,91

Le budget annexe du SPANC ne comporte pas de section d'investissement.

En exercice, c'est-à-dire sans reprise des excédents, ce budget ressort en déficit de fonctionnement à -17K€.

Avec les excédents, le budget sort en excédent de fonctionnement de 115 K€.

Un travail sur l'annualité budgétaire doit être mené.

Le financement de ce budget est assuré par les redevances relatives au service public d'assainissement non collectif et par les aides reçues par l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers.

Sur l'exercice 2023, les dépenses liées aux contrats de prestations de services et aux travaux réalisés chez les usagers et remboursés par l'agence de l'eau, sont exécutées à hauteur de 56 K€.

Les recettes issues des redevances s'élèvent à 56 K€.

Par ailleurs, une régularisation sur la TVA (qui était mal comptabilisée jusqu'à présent), a été opérée sur l'exercice pour 232 K€ en recettes et 252 K€ en dépenses, ce qui a pour effet d'augmenter ponctuellement les grandes masses budgétaires.